

UN LIBRARY

PROCES-VERBAL DE LA 23e SEANCE

UN/SA COLLECTION

Président : M. ELARABY (Egypte)puis : M. PATOKALLIO (Finlande)
(Vice-Président)

SOMMAIRE

Débat général sur toutes les questions relatives au désarmement et à la sécurité internationale (suite)

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées,

dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750,
2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

Distr. GENERALE
A/C.1/47/PV.23
9 décembre 1992

FRANCAIS

La séance est ouverte à 10 h 30.

POINTS 49 A 65, 68 ET 142; ET 67 ET 69 DE L'ORDRE DU JOUR (suite)

DEBAT GENERAL SUR TOUTES LES QUESTIONS RELATIVES AU DESARMEMENT ET A LA SECURITE INTERNATIONALE

M. ARRIA (Venezuela) (interprétation de l'espagnol) : Etant donné que c'est la première fois que notre délégation intervient dans le débat, je tiens à vous féliciter de votre élection, Monsieur le Président, de même que vos collègues qui font partie du bureau, et à vous faire part de notre sentiment de solidarité à l'occasion de la récente tragédie dont a souffert votre pays.

Je me permettrai de diviser mon intervention en deux parties. Dans la première partie, dont je vais vous faire part maintenant, je présenterai un ensemble de considérations et de réflexions à propos de quelques-uns des projets de résolution qui ont été soumis. Quant à la seconde partie, dont je ne donnerai pas lecture, elle sera distribuée aux délégations et se bornera à exprimer la position de mon pays sur les points du programme.

La fin de la confrontation des idéologies, des systèmes économiques et des intérêts stratégiques et militaires, qui ont caractérisé les relations internationales jusqu'à tout récemment, nous offre plus que jamais auparavant des possibilités extraordinaires d'instaurer la paix et la confiance entre les nations, mais, plus que jamais aussi, elle entraîne un certain degré d'instabilité. D'autre part, la transition vers de nouvelles politiques de défense nationale et de nouvelles structures de sécurité régionale maintiennent la communauté internationale dans un état d'incertitude en ce qui concerne la sécurité collective à l'avenir.

En dépit du haut niveau de sécurité qui commence à se dégager grâce à ce nouveau climat de coopération, nous savons tous que de nombreux risques persistent qui menacent la paix et la sécurité internationales, telles que les séquelles de la course aux armements, les dégâts en termes humains et matériels à la suite de différends, les déséquilibres économiques et sociaux, et la résurgence et le fanatisme de mouvements nationaux et ethniques. Toutes les difficultés n'ont pas encore disparu sur la voie qui doit nous mener à la paix et des menaces subsistent qui, du fait de la portée globale de leurs implications, appellent des approches et des solutions concertées.

M. Arria (Venezuela)

La nature de ces menaces montre également que, pour les surmonter, les intérêts et les vues particulières d'un petit nombre de pays ne suffiront pas à eux seuls s'ils n'incorporent pas les valeurs et les principes convenus entre toutes les nations, inscrits dans la Charte des Nations Unies, qui ont aujourd'hui une occasion historique d'entrer pleinement en vigueur.

Nous ne doutons pas que le système de sécurité internationale ne doive passer à l'avenir de l'approche exclusivement militaire, qui a eu tant de conséquences pour le monde pendant un demi-siècle pratiquement, à d'autres approches où les motifs de l'instabilité et les menaces à la paix et à la sécurité internationales paraissent dues à des causes sociales, économiques, humanitaires et écologiques.

Un petit pays comme le nôtre, sans capacité nucléaire et sans aucun désir d'en acquérir, un pays qui n'a pas de programme secret, un pays qui n'exporte pas d'armes et dont l'objectif principal est de renforcer la sécurité et le bien-être de son peuple, ce qui nous a menés à soutenir tous les efforts internationaux en matière de désarmement, peut, à notre avis, apporter une contribution objective à ce débat.

C'est pourquoi nous ne cessons de regarder avec consternation un monde où notre capacité d'action est limitée aux efforts déployés dans l'enceinte de notre organisation et aux principes qu'elle défend, ce qui ne nous tranquillise pas vraiment. Nous continuons à nous sentir vulnérables et sans défense.

Le secret militaire, très différent du concept stratégique de réserve et de confidentialité indispensables à la sécurité d'un Etat, continue d'encourager l'acquisition excessive des armements. Les fournisseurs d'armes se chargent d'exagérer la capacité offensive véritable des adversaires présumés, créant ainsi leur propre demande. Les conflits régionaux ne profitent qu'aux fournisseurs d'armes, qui ne sont soumis au contrôle de personne, pas même de leurs propres gouvernements, en dépit des responsabilités importantes qu'ont ces Etats en ce qui concerne l'instabilité mondiale. Ces gouvernements doivent assumer leurs responsabilités. L'opinion publique mondiale traite encore avec trop d'égards ces trafiquants et les gouvernements qui leur permettent d'agir de la sorte.

M. Arria (Venezuela)

Aujourd'hui, à la fin de 1992, des dépenses militaires démesurées continuent de menacer la sécurité économique de la plupart des pays, notamment des pays en développement. Dans un monde où la pauvreté croissante constitue un facteur central d'instabilité, il n'y aurait pas assez d'armes pour contrôler les pauvres du monde et les migrations forcées. Une nation qui ne se développe pas n'est pas sûre, et nous savons déjà qu'une sécurité véritable n'est en aucune façon fondée sur la force armée. Le Japon et l'Allemagne en sont deux exemples particulièrement éloquents.

Au cours de ce que l'on a appelé la guerre froide, les grandes puissances se sont attachées avec une attention et un soin tout particuliers à tenir une sorte de comptabilité internationale des armements nucléaires. C'était leur façon de maintenir l'équilibre de la terreur à laquelle fut soumise l'humanité pendant tant d'années.

M. Arria (Venezuela)

Malheureusement, les pays en développement n'ont pas été l'objet de tant d'égards lorsqu'il s'est agi de vendre des armes classiques avec toutes les conséquences que nous subissons maintenant. La Somalie en est incontestablement le meilleur exemple. C'est un pays qui a reçu une aide militaire tout à fait généreuse. Aujourd'hui, c'est un pays victime de la fin de la guerre froide, un pays armé jusqu'aux dents qui possède plus de munitions que de nourriture. Là, personne n'a songé à respecter l'équilibre. Les armes classiques, pensait-on, ne pouvaient pas occasionner de dommages au-delà des frontières de ce pays. Il s'agit là, sans conteste, d'une politique dangereuse et irresponsable. Aujourd'hui les Nations Unies lancent un programme d'échange de nourriture contre des armes parce que les armes, dans ce pays, sont devenues le meilleur moyen de paiement. Cela se passe de tout commentaire

Nombre de nos pays doivent moderniser leurs législations qui permettent de tenir secrètes les dépenses énormes et les ressources financières démesurées dans ce domaine. Si une plus grande transparence s'appliquait à ces dépenses, celles-ci seraient sans aucun doute considérablement réduites, tout comme les possibilités de corruption.

Les législations nationales qui interdisent aux Etats de fournir volontairement des informations au Registre des armes conventionnelles, contrairement à ce qui avait été décidé à la dernière session de l'Assemblée générale, devraient être adaptées à cette nouvelle norme de la communauté internationale. Il est certain que le Registre est une mesure fondamentale pour parvenir à une plus grande transparence de la comptabilité des stocks internationaux de matériel militaire. Notre pays lui-même souffre de limites juridiques héritées d'autres temps, mais nous faisons tout notre possible pour y remédier en fonction des nouvelles données internationales. Nous devrions profiter de ce consensus international pour procéder aux réformes juridiques nécessaires. Conscient de ce fait, le Venezuela a parrainé le projet de résolution présenté sur ce sujet à la dernière session de l'Assemblée générale. Nous espérons que le Registre des armes conventionnelles sera modifié afin qu'il devienne obligatoire et soit élargi pour que les stocks et les niveaux de production de tous les Etats producteurs d'armes puissent

M. Arria (Venezuela)

y figurer. C'est le seul moyen à notre disposition pour essayer de connaître les transferts d'armes effectués et les stocks d'armes existant dans le monde. C'est précisément ce que nous ignorons aujourd'hui en raison du manque de transparence dans ce domaine.

Un monde qui dépense encore annuellement près de 1 000 milliards de dollars en armement ne peut être un lieu sûr pour quiconque. La plus pauvre partie de ce monde consacre encore 150 milliards de dollars par an pour ses dépenses militaires. Quelque 40 milliards sont utilisés pour les importations d'armes en provenance du monde industrialisé.

Ce que l'on a qualifié de "dividende de la paix" a permis de dégager une quantité considérable de ressources qui pourraient incontestablement être consacrées à la coopération dans le domaine du développement international, mais tout semble indiquer que tel ne sera pas le cas. Il serait peu réaliste pour des pays en développement comme le nôtre d'espérer que les économies ainsi réalisées sur les dépenses militaires par les grandes puissances soient transférées et utilisées pour répondre à notre énorme et écrasant programme de développement.

Les attentes excessives du "dividende de la paix" de la part des pays développés ont attiré notre attention - volontairement dans certains cas, involontairement dans d'autres - sur les chances réelles actuellement à notre portée de créer notre propre dividende de la paix. Nous pourrions consacrer 40 milliards de dollars au financement de notre propre développement, pour nous armer sur les plans de la santé, de l'éducation et de la dignité, en un mot assurer notre protection et notre sécurité et ne pas continuer à nous appauvrir en nous dotant de ce qui est si justement qualifié de quincaillerie militaire excessive.

Nous avons vu avec surprise, stupéfaction et inquiétude, la façon dont la poursuite des ventes d'armes, et même des ventes de matériel et d'équipement associés aux activités nucléaires, est justifiée au moyen d'arguments fondés sur des considérations économiques. Selon ces arguments, la conversion de l'industrie militaire et nucléaire est un processus difficile et, pour des raisons économiques, il est nécessaire de continuer à produire et à vendre des armements.

M. Arria (Venezuela)

Je me demande comment réagirait l'opinion publique si les pays qui cultivent et produisent la coca, l'opium et la marijuana faisaient valoir qu'ils ne peuvent remplacer leurs cultures par d'autres cultures parce qu'elles sont moins rentables. Je suis convaincu que le monde, à juste titre, ne resterait pas impassible face à un tel argument. Cependant, nous avons été scandalisés de voir comment le commerce des armes et des moyens de destruction continue d'être pratiqué par les grands pays tout comme par ceux de taille moyenne. Cette double attitude est incontestablement immorale, hypocrite et menace la sécurité du monde.

Notre organisation a été créée pour promouvoir la paix mondiale. La sagesse traditionnelle veut que les armes soient acquises pour assurer la paix, mais nous savons tous que la course aux armes qui s'est instaurée n'a servi qu'à créer une dynamique d'insécurité, étant donné que tout le monde achète des armes. Nous sortons actuellement de ce cauchemar, et tout particulièrement du cauchemar nucléaire, mais nous devons mettre un terme à la course aux armes classiques qui demeure la bête noire tout particulièrement des pays pauvres.

Des armes en nombre plus restreint ne peuvent que faciliter et garantir la paix. C'est précisément la raison pour laquelle l'ONU a été créée, pour instaurer la paix, pour maintenir la paix. C'est pourquoi nous pensons que notre organisation se doit de mobiliser toute son énergie, toute sa volonté et de se servir de son autorité et de son prestige indéniables pour mettre un terme à cette course contre l'humanité. La pression de la communauté internationale a sans aucun doute permis aux pays dotés de la capacité nucléaire de parvenir à des accords importants, comme le montre notre programme de désarmement, mais sans aucun doute ce sont les changements intervenus dans la situation mondiale et les intérêts de chacun ainsi que les difficultés économiques rencontrées par ces pays qui ont déterminé la valeur et le rythme de ces accords.

Nous sommes jusqu'ici sur la bonne voie dans le domaine des armes que l'on qualifie de destruction massive. Mais où en sommes-nous sur le plan des armes classiques, de la contrebande des armes, du marché noir des armes, vrai problème des pays en développement? Personne ne le sait, et il n'y a jamais eu de comptabilité à cet égard.

M. Arria (Venezuela)

Ma délégation pense que diverses possibilités sont offertes au monde aujourd'hui, notamment sur les plans de la morale et de l'éthique, qui permettraient de faire face à la situation actuelle de manière imaginative. Par exemple, l'Assemblée pourrait élire un ombudsman qui aurait pour mission d'enquêter sur toutes les activités relatives au marché illégal des armes et de les dénoncer. Il s'agirait d'une personne dont le prestige serait suffisant pour recevoir les plaintes et faire des recommandations qui auraient une résonance à l'échelle mondiale.

Le secteur privé international qui protège ses brevets intellectuels, a pour ce faire ses propres ombudsmen; ceux-ci remplissent leur tâche avec zèle et efficacité. Pourquoi, dans ces conditions, ne pas créer pour nous-mêmes un super-inspecteur, un super-vérificateur dans le domaine qualifié de "marché de la mort" qui, chaque jour, cause tant de malheurs?

M. Arria (Venezuela)

Ma délégation se propose de réfléchir davantage à cette suggestion, dans la mesure où elle est bien accueillie. A cette fin, nous voudrions attirer l'attention sur le fait que, dans le Traité de Maastricht sur l'Union européenne, il est stipulé au paragraphe 138 e) que le Parlement européen nommera un ombudsman entièrement indépendant, qui sera habilité à recevoir les plaintes formulées par n'importe quel citoyen ou organisme de l'Union européenne au sujet d'erreurs commises dans la gestion du fonctionnement des organes de l'Union.

Il ne fait aucun doute que l'effondrement de l'Union soviétique et son démembrement subséquent ont accru les risques de perte du contrôle central des équipements, des spécialistes et de la technologie nucléaires, et que cette situation doit faire l'objet d'une attention spéciale et urgente. Nous ne pouvons oublier que même les pays qui poursuivent le développement de programmes nucléaires à des fins civiles peuvent finir par disposer des éléments et des techniques nécessaires à la production d'armes nucléaires.*

Le cas de l'Iraq est peut-être l'exemple le plus éloquent d'un pays qui a reçu l'aide la plus ample, la plus généreuse et la plus diversifiée qui soit et qui a pu acquérir tout ce dont il avait besoin pour se convertir en producteur d'armes nucléaires. Il n'en reste pas moins qu'un grand nombre des pays qui vendent ce type d'équipements et de techniques n'ont toujours pas fourni à la Commission Ekeus les renseignements nécessaires, non plus que le Gouvernement de l'Iraq d'ailleurs. Les dimensions réelles du potentiel nucléaire de ce dernier restent encore à éclaircir, avec les conséquences que cela comporte.

Par ailleurs, les difficultés économiques rencontrées par les nouvelles républiques détentrices d'équipements et de matériels nucléaires représentent à n'en pas douter un risque supplémentaire en raison de l'intérêt particulier que la vente de matériels et de connaissances nucléaires présente à leurs yeux. L'arrestation récente, sur une aire de stationnement à Berlin, de personnes qui tentaient de vendre cinq kilogrammes d'uranium enrichi constitue un avertissement suffisamment sérieux pour tous. Nous ne pouvons pas non plus oublier que l'Iraq a souscrit au Traité sur la non-prolifération des armes

* M. Patokallio (Finlande), Vice-Président, assume la présidence.

M. Arria (Venezuela)

nucléaires (TNP), mais que cela non seulement ne l'a pas empêché de mener à bien son programme nucléaire, mais l'a, au contraire, facilité.

L'existence d'un équilibre nucléaire qui garantisse la paix et la sécurité internationales n'est ni possible ni réalisable dans un monde où, à tout moment et en tout lieu, peut surgir un nouveau "proliférateur". Seule l'élimination totale des armes nucléaires peut permettre d'arriver à un tel équilibre. Voilà quel doit être l'objectif de notre commission, la Première de l'Assemblée générale!

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je donne la parole au représentant du Cameroun, qui va présenter le projet de résolution A/C.1/47/L.2.

M. BILOA TANG (Cameroun) : Au nom de l'Angola, du Burundi, du Cameroun, du Congo, du Gabon, de la Guinée équatoriale, de la République centrafricaine, du Rwanda, de Sao Tomé-et-Principe, du Tchad et du Zaïre, j'ai l'honneur et le plaisir de présenter maintenant le projet de résolution A/C.1/47/L.2 portant sur le point 62 de notre ordre du jour, intitulé "Examen et application du document de clôture de la douzième session extraordinaire de l'Assemblée générale : mesures de confiance à l'échelon régional".

Ces 11 Etats de la Communauté économique d'Afrique centrale sont fermement convaincus que l'adoption de ce projet de résolution par notre commission est de nature à promouvoir et à conforter la dynamique nécessaire à la mise en oeuvre des mesures de confiance en Afrique centrale.

Cette sous-région abrite en effet plus de 80 millions d'habitants, regroupés dans des Etats dont certains ont connu ou connaissent des situations porteuses de germes de conflit sur toute la zone et de nature à constituer une menace sérieuse pour la paix et la sécurité internationales.

C'est donc pour préserver et renforcer les relations harmonieuses entre leurs peuples et prévenir les risques de conflit susceptibles de perturber ce climat positif et constructif que nos pays ont entrepris une réflexion approfondie sous la houlette des Nations Unies.

Cette réflexion, qui a permis d'identifier un certain nombre de mesures de confiance de nature à permettre de réaliser cet objectif, a abouti, au cours de la quarante-sixième session de l'Assemblée générale, à l'adoption par consensus - je dis bien par consensus - de la résolution 46/37 B du 6 décembre 1991, par laquelle l'Assemblée générale soutient et encourage

M. Biloa Tang (Cameroun)

les efforts visant à promouvoir les mesures de confiance aux niveaux régional et sous-régional, accueille avec satisfaction l'initiative prise par les Etats de la sous-région d'Afrique centrale et prie le Secrétaire général des Nations Unies de continuer à leur apporter son assistance, notamment en mettant sur pied, sous les auspices des Nations Unies, un comité consultatif permanent chargé des questions de sécurité en Afrique centrale.

Je tiens ici à réitérer notre gratitude au Secrétaire général, qui a su s'acquitter de son mandat en annonçant, le 28 mai 1992, la création du Comité consultatif permanent chargé des questions de sécurité en Afrique centrale ainsi que la nomination d'un secrétaire permanent dudit Comité. Ainsi, du 27 au 31 juillet 1992, la réunion du Comité consultatif à Yaoundé, au niveau ministériel et sous les auspices des Nations Unies, a abouti à l'adoption d'un train de mesures de confiance sous forme de programme de travail étalé dans le temps.

Comme je l'ai indiqué dans mon intervention devant cette commission, le 27 octobre dernier, ces mesures de confiance répondent aux préoccupations exprimées par le Secrétaire général dans son rapport "Agenda pour la paix". Elles font appel à la diplomatie préventive, à la construction et au maintien de la paix, le tout s'articulant autour de mesures de vérification appropriées.

Nos 11 Etats sont ainsi convaincus que la mise en oeuvre de ce programme de mesures de confiance est de nature à promouvoir un climat de paix nécessaire au développement socio-économique, dont l'objectif prioritaire demeure l'amélioration du bien-être des populations.

C'est pourquoi, comme par le passé, nous sollicitons l'appui des Nations Unies dans la réalisation de cette initiative créatrice dans toute l'Afrique. Nous souhaitons vivement que ce projet de résolution soit, comme la résolution 46/37 B du 6 décembre 1991, adopté par consensus.

Je voudrais, avant de terminer, signaler un léger amendement au projet de résolution que je viens de présenter. Il s'agit, à la deuxième ligne du troisième alinéa du préambule, de supprimer la référence à la résolution 45/58 P du 4 décembre 1990.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je donne la parole à la représentante de l'Australie, qui va présenter le projet de résolution A/C.1/47/L.20.

Mme MOULES (Australie) (interprétation de l'anglais) : J'ai le privilège de présenter le projet de résolution A/C.1/47/L.20, intitulé "Deuxième Conférence des parties chargée de l'examen de la Convention sur l'interdiction d'utiliser des techniques de modification de l'environnement à des fins militaires ou toutes autres fins hostiles" - la Convention ENMOD. En plus de l'Australie, les Etats Membres suivants se sont portés coauteurs du projet de résolution : Algérie, Argentine, Bulgarie, Canada, Cuba, Chypre, Tchécoslovaquie, Egypte, Finlande, Allemagne, Irlande, Italie, Japon, Nouvelle-Zélande, Norvège, Pakistan, Pologne, République de Corée, Roumanie, Fédération de Russie, Suède, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, et Etats-Unis d'Amérique.

Mme Moules (Australie)

La deuxième Conférence d'examen des parties à la Convention ENMOD s'est tenue à Genève du 14 au 18 septembre 1992. La réunion a examiné en détail avec succès la teneur de la Convention et a procédé à un débat complet sur la place générale qu'elle doit tenir dans le domaine du désarmement et sur son aptitude à s'ajuster aux circonstances actuelles. Une série de propositions intéressantes et attirantes ont été examinées afin de définir plus clairement la portée de la Convention, améliorer son efficacité et renforcer son attrait pour un plus grand nombre de pays.

La Conférence d'examen a produit un document final concerté, qui réaffirme le grand intérêt commun que portent les Etats parties à la prévention de l'utilisation de techniques de modification écologique à des fins militaires ou à tout autre fin hostile. Dans le Document final, les Etats parties réaffirment leur ferme appui à la Convention, leur dévouement continu à ses principes et à ses objectifs et leur volonté d'appliquer efficacement ses dispositions.

Le Document final contient - et cela est important - un accord convenu sur l'interdiction de l'utilisation des herbicides comme pratique de guerre. C'est une question importante pour plusieurs pays, et elle couvre une partie importante des normes qui seront établies par la Convention sur les armes chimiques. Si la Conférence d'examen n'avait pas traité de façon adéquate cette question, d'importants problèmes auraient pu apparaître dans d'autres contextes.

Le Document final réaffirme également l'engagement de tous les Etats parties à se consulter et à coopérer pour régler tous les problèmes qui pourraient se poser à propos des objectifs ou de l'application des dispositions de la Convention. Dans ce contexte nous notons qu'un certain nombre d'Etats parties envisagent la convocation d'un comité consultatif d'experts, conformément à l'article V de la Convention. L'Australie participera bien sûr activement à cette réunion.

Les Etats parties à la Convention ENMOD s'accordent à dire que la plus grande adhésion possible à la Convention est un objectif important et valable. Par conséquent, la Déclaration finale de la Conférence d'examen demande à tous les Etats signataires de ratifier la Convention sans délai et

Mme Moules (Australie)

demande aux Etats qui n'ont pas encore signé la Convention d'y adhérer dès que possible. La Conférence demande également à tous les Etats successeurs, le cas échéant, de confirmer leur participation ou bien de prendre les mesures nécessaires pour devenir parties à la Convention, et à tous les autres Etats nouvellement indépendants d'adhérer à la Convention.

Convaincus qu'une adhésion universelle à la Convention ENMOD contribuerait sensiblement à renforcer la confiance internationale et la confiance entre les nations, nous espérons sincèrement que le nombre des membres de la prochaine Conférence d'examen sera nettement supérieur.

Quant au fond, le projet de résolution que nous présentons maintenant reflète le consensus des Etats parties à la Convention ENMOD, tel qu'il figure dans le Document final de la deuxième Conférence d'examen. Nous espérons que le projet de résolution sera adopté par la Convention par consensus.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je donne la parole au représentant de la Mongolie afin qu'il présente le projet de résolution A/C.1/47/L.16.

M. MUNKH-ORGIL (Mongolie) (interprétation de l'anglais) : Au nom des pays qui le parrainent, j'ai l'honneur de présenter aujourd'hui le projet de résolution intitulé "Semaine du désarmement", contenu dans le document A/C.1/47/L.16. Ce projet de résolution est parrainé par les délégations de l'Afghanistan, du Bélarus, du Canada, de la Chine, du Costa Rica, de la République populaire démocratique de Corée, de l'Indonésie, du Japon, du Kazakhstan, du Kirghizistan, de la Malaisie, des Etats fédérés de Micronésie, de la Mongolie, du Myanmar, du Népal, de la Nouvelle-Zélande, du Pakistan, des Philippines, de Samoa, de Singapour, du Tadjikistan, de la Thaïlande, du Turkménistan, de l'Ukraine et du Viet Nam.

Célébrée tous les ans depuis 1978, la Semaine du désarmement a contribué davantage à sensibiliser le public au processus de désarmement et à accroître l'appui et le rôle de l'ONU dans ce domaine. Le rapport du Secrétaire général de l'ONU, contenu dans le document A/47/321, et les déclarations faites par le Président de l'Assemblée générale, le Secrétaire général de l'ONU et le Président de cette commission à la récente réunion extraordinaire de la Première Commission consacrée à la célébration de la Semaine du désarmement,

M. Munkh-Orgil (Mongolie)

ont prouvé une fois de plus que la communauté internationale continue à voir en cette Semaine du désarmement l'occasion appropriée d'encourager davantage les activités nationales et internationales visant à éduquer et informer le public de façon équilibrée dans les domaines majeurs du désarmement et du développement.

Le texte du projet de résolution dont nous sommes saisis reprend, avec quelques changements mineurs, le texte de la résolution de l'Assemblée générale 44/119 G, qui a été adoptée sans vote.

Dans le préambule du projet de résolution A/C.1/47/L.16, l'Assemblée générale note les événements d'une importance capitale et d'une ampleur sans précédent qui ont marqué dernièrement les relations internationales, se félicite des importants progrès récemment réalisés dans le domaine des armements et du désarmement, note le renforcement du rôle et du prestige de l'Organisation des Nations Unies, souligne de nouveau combien il est important que l'opinion publique mondiale appuie les efforts de désarmement, rappelle la décision concernant la Semaine du désarmement prise par l'Assemblée générale à ses première, deuxième et troisième sessions extraordinaires consacrées au désarmement, et reconnaît la signification de la célébration annuelle de la Semaine du désarmement.

Dans le dispositif du projet de résolution l'Assemblée générale prend acte avec satisfaction du rapport du Secrétaire général de l'ONU (A/47/321); félicite tous les Etats et toutes les organisations qui ont résolument appuyé la Semaine du désarmement et y ont activement participé; invite tous les Etats qui le désirent à tenir compte des éléments du programme modèle pour la Semaine du désarmement lorsqu'ils prennent les mesures voulues; invite les gouvernements et les organisations non gouvernementales internationales et nationales à continuer de participer à la Semaine du désarmement et d'informer le Secrétaire général de l'ONU des activités entreprises; invite le Secrétaire général de l'ONU à continuer d'utiliser aussi largement que possible les moyens d'information de l'Organisation des Nations Unies pour faire mieux comprendre à l'opinion publique mondiale les problèmes du désarmement et les objectifs de la Semaine du désarmement; et décide, finalement, d'inscrire à l'ordre du jour provisoire de la cinquantième session de l'Assemblée générale un point intitulé "Semaine du désarmement".

M. Munkh-Orgil (Mongolie)

Pour terminer, je tiens à dire que ses auteurs espèrent que le projet de résolution A/C.1/47/L.16 sera adopté par la Première Commission sans vote.

M. AROSEMENA ARIAS (Panama) (interprétation de l'espagnol) : Tout d'abord, qu'il me soit permis, Monsieur, de présenter par votre intermédiaire mes très sincères condoléances au Président de l'Assemblée et représentant de l'Egypte à l'occasion du récent tremblement de terre qui a eu lieu dans son pays. Mon gouvernement souhaite à l'Egypte de surmonter rapidement cette tragédie.

Pour le Panama, les armes nucléaires, en tant qu'armes de destruction massive, constituent un danger important pour l'humanité et par conséquent pour la civilisation, tant qu'un désarmement nucléaire général n'aura pas été obtenu. Dans ce contexte, rien ne peut justifier l'utilisation de ces armes, même comme moyen de légitime défense. A notre avis, il serait non moins impossible de justifier le recours à la menace ou à l'emploi d'armes nucléaires pour parvenir à des objectifs politiques. Voilà pourquoi, le Panama, en tant que partie au Traité de Tlatelolco, appuie toute mesure que pourrait prendre l'ONU pour interdire les armes nucléaires dans l'hémisphère occidental et propose d'étendre ces mesures au reste du monde.

A cet égard, nous voudrions appuyer le point de vue du Gouvernement vénézuélien, qui a été exprimé de façon si éloquente par l'Ambassadeur Diego Arria il y a quelques instants.

En ce qui concerne les armes chimiques et les déchets toxiques, mon pays réaffirme la position qu'il a exprimée dans le document A/47/362, à savoir que le Panama :

"... ne possède pas d'institutions, d'installations, de matériels, de matières, de laboratoires ni de dépôts voués à la fabrication ou stockage d'armes chimiques ou de produits, munitions ou dispositifs conçus pour provoquer la mort ou d'autres dommages par l'action des produits toxiques libérés du fait et de l'emploi de ces armes ..." (A/47/362, p. 4)

De même, il n'existe ni dépôts ni accumulation de déchets toxiques de ce genre.

Par conséquent, le Panama appuie les propositions relatives à une convention multilatérale qui permettrait l'interdiction complète et efficace de la mise au point, de la fabrication, du stockage et de l'utilisation des armes chimiques et qui mettrait en particulier l'accent sur l'élimination de ces armes.

M. Arosemena Arias (Panama)

De même, le climat de détente politique qui prévaut dans les relations internationales, à la suite de la fin de la guerre froide, rend très improbable un conflit où serait utilisée ce que l'on appelle la "bombe atomique des pauvres", à savoir, les armes bactériologiques. Par conséquent, mon pays se félicite des efforts qui sont déployés pour limiter et interdire cet instrument de guerre.

M. Arosemena Arias (Panama)

On a beaucoup fait en matière de limitation et de réduction des armements à l'échelle mondiale. C'est certainement l'un des résultats les plus encourageants depuis la fin de la guerre froide. Toutefois, on peut faire plus encore dans ce domaine et pour renforcer la confiance entre les Etats si l'on réalise le désarmement régional.

Avec la chute du mur de Berlin et l'élimination du communisme en Europe de l'Est, le risque de conflit mondial a quasiment disparu. Il est certain qu'à cet égard le Panama n'est un danger pour personne. Dans mon pays, nous nous proposons d'abolir notre armée, y compris par voies constitutionnelles, grâce à un référendum qui aura lieu le 15 novembre prochain.

Ce qui préoccupe davantage le Panama, ce sont les conflits régionaux qui risquent de l'affecter puisque certains pays de la région ont des forces armées disproportionnées par rapport à leurs besoins légitimes de défense, internes et externes. Voilà pourquoi nous prônons le désarmement régional. Nous lançons un appel à la communauté internationale pour qu'elle accorde l'attention voulue à cette question, qui est pour nous une autre facette du nouvel ordre mondial.

Comme le Président du Panama, M. Guillermo Endara Galimany, l'a dit le 29 septembre 1992 à la quarante-septième session de l'Assemblée générale :

"Dans le domaine du désarmement régional, le Panama s'en engagé, par le Traité de Tlatelolco et ses récentes propositions d'amendement, ainsi qu'en tant que signataire de la Déclaration d'Ayacucho, à coopérer dans cet effort, ainsi qu'à l'interdiction d'armes nucléaires et à l'élimination des armes classiques en Amérique latine. Tenant compte des concepts de paix et de stabilité, notre pays a aboli l'armée de manière effective et réelle et il est en train d'introduire des réformes constitutionnelles empêchant la création de toute organisation de type militaire au Panama. Si cela est approuvé par le peuple panaméen au cours du référendum de novembre prochain, nous serons, avec le Costa Rica, deux pays américains dont la structure constitutionnelle et juridique interdit l'existence d'une armée. On éliminera ainsi la possibilité d'instaurer des régimes militaires, de triste renom et aux conséquences néfastes dans l'histoire du Panama." (A/47/PV.16, p. 3 et 4/5)

M. Arosemena Arias (Panama)

Le Panama a souffert dans sa propre chair des dangers qu'il y a à avoir une armée. Notre triste expérience de 21 années de gouvernement militaire nous a décidés à éliminer toutes nos forces militaires et à détourner les ressources économiques nécessaires à leur entretien vers d'autres secteurs pour pallier aux carences en matière de santé, de logement et d'enseignement, ainsi que pour surmonter les problèmes classiques du sous-développement que sont la pauvreté, la faim et l'analphabétisme.

Notre chef d'Etat a encore dit ce qui suit à la quarante-septième session de l'Assemblée générale :

"Tant sur le plan interne que sur le plan international, nous prôtons l'utilisation des ressources affectées jusqu'à présent aux activités militaires pour les consacrer à des efforts de développement économique et social des peuples, ainsi qu'à la protection de l'environnement. Si les grands et les puissants ont compris le besoin de réduire les dépenses militaires, les petits pays doivent à plus forte raison comprendre que c'est contre la pauvreté et l'analphabétisme que doit être menée leur guerre." (Ibid., p. 4/5)

Attaquer les problèmes du sous-développement mentionnés tout en sauvegardant le processus constitutionnel qui permet de maintenir la démocratie - comme le fait le Panama en ce moment -, est conforme au nouveau concept de sécurité qui se dégage depuis la fin de la guerre froide. Cette nouvelle définition englobant le progrès économique et social doit être l'objectif commun des pays d'Amérique latine et du tiers monde.

Aussi sommes-nous d'avis que ce que nous appelons "dividende de la paix" - sur lequel nous étions si pressés d'attirer l'attention des grandes puissances - doit s'étendre non seulement aux budgets des puissances régionales, mais aussi à tous les pays, faute de quoi nous serions coupables d'hypocrisie à l'échelle mondiale. Pour nos peuples, nul doute que la réduction des dépenses militaires est au moins aussi, sinon plus, importante à l'échelle nationale ou régionale qu'à l'échelle mondiale.

Le Panama étant en train d'abolir son armée, il serait dans notre intérêt que les autres pays de la région prennent eux aussi des mesures dans ce sens. Si nous avons réussi à créer des zones exemptes d'armes nucléaires, nous pouvons en faire autant au plan régional pour les armes conventionnelles.

M. Arosemena Arias (Panama)

De même, il convient d'encourager les initiatives de diplomatie préventive pour arriver au règlement des conflits internationaux grâce au dialogue, à la négociation et à la concorde, abolissant ainsi à jamais l'emploi de la force dans les relations internationales. C'est dire que tous les efforts visant le désarmement conventionnel jouiront de notre ferme appui.

Le Panama, qui est signataire du Traité de Tlatelolco, appuie l'Organisation des Nations Unies dans ses efforts pour réaliser le désarmement régional.

Nous nous félicitons des initiatives du Secrétaire général pour garder sur le tapis la question du renforcement des efforts multilatéraux en faveur de la paix, et pour conclure, je voudrais faire mien ce qu'il dit dans son rapport sur l'activité de l'Organisation, qui est une précieuse contribution au nouvel ordre international :

"Dans la mesure où, aujourd'hui, il n'y a pas deux conflits qui se ressemblent, la conception de la coopération et la répartition des tâches au service de la paix, de la stabilité et du renouveau après un conflit doivent être abordées avec souplesse et créativité, en fonction de chaque situation particulière. A cet égard, les accords et organismes régionaux ont des contributions nouvelles à apporter." (A/47/1, par. 113)

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je transmettrai à M. Elaraby les condoléances que le représentant du Panama a exprimées à l'occasion du terrible tremblement de terre survenu en Egypte.

Je donne la parole au Secrétaire de la Première Commission.

M. KHERADI, Secrétaire de la Première Commission (interprétation de l'anglais) : J'informe la Première Commission que les pays suivants se sont portés coauteurs des projets de résolution suivants : A/C.1/47/L.8 : Costa Rica, Allemagne, Grèce, Irlande, Japon; A/C.1/47/L.9 : Malaisie; A/C.1/47/L.17 : Colombie; A/C.1/47/L.18 : Costa Rica; A/C.1/47/L.20 : Norvège, Grèce, Inde; et A/C.1/47/L.42 : Japon.

La séance est levée à 11 h 15.